

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

N°

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

M. F.

**AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS**

M.

Magistrat désigné

Le tribunal administratif de

M. J.

Rapporteur public

Le magistrat désigné

Audience du 15 décembre 2020

Décision du 31 décembre 2020

Vu la procédure suivante :

Par une requête enregistrée [REDACTED] représenté par Me Josseaume, demande au tribunal :

1°) d'annuler les décisions portant retrait de points à la suite des infractions des 24 juin 2018 et 16 février 2018 et conséquemment la décision référencée « 48 SI » du 15 février 2019 du ministre de l'intérieur ;

2°) d'enjoindre au ministre de l'intérieur de restituer les points retirés sur son permis de conduire

**D E C I D E :**

Article 1<sup>er</sup> : Les décisions du ministre de l'intérieur de retrait de points à la suite des infractions commises les 16 février 2018 et 24 juin 2018 sont annulées.